

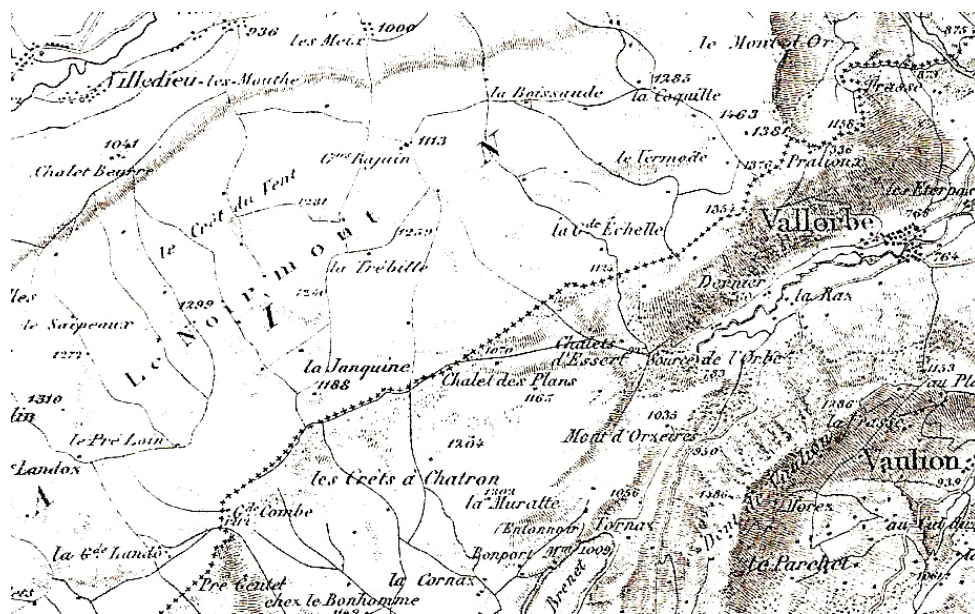
Alpages français situé sur le flanc occidental de la Grand'Combe

Cette dernière située sur la ligne frontière courant du Poteau (route Charbonnières-Mouthe) au Reposoir sur Vallorbe. Si le versant oriental, soit celui situé sur Suisse, est depuis longtemps vierge de tout chalet, le flanc occidental, sur France, par contre regorge d'alpages dont beaucoup furent autrefois des Granges, donc habités à l'année. Il y a longtemps cependant que les habitants de cette région n'y viennent plus que pendant l'été, tous domaines transformés depuis des lustres en pâturages.

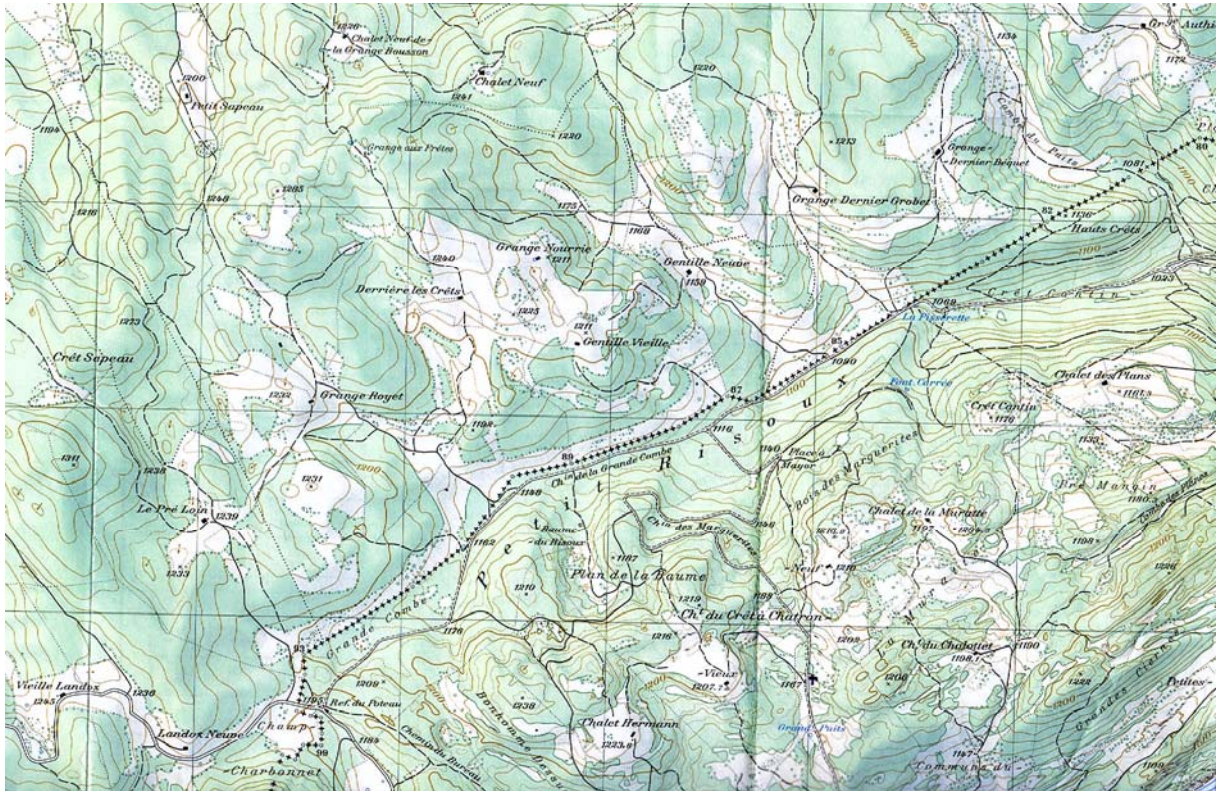
La vie, dans cette combe austère et comme oubliée parfois du monde, aurait été intenable s'il n'y avait pas eu ici un climat favorable à un établissement permanent. Seul en fait l'éloignement a fait qu'on déserte la région en mauvaise saison.

Nous allons commencer notre visite à partir du Champ Charbonnet, à proximité même du Poteau. Cette enclave française dans le territoire suisse, fut formée à partir du défrichement de la zone, avec empiétement possible du côté du territoire vaudois de LL.EE., par un citoyen de Rochejean. Charbonnet peut correspondre autant à un nom, à un surnom, qu'au fait que la zone ait été dévastée en vue de produire du charbon de bois. Rien ici n'est historiquement clair ni solide. La carte que l'on trouve au terme de ce chapitre peut offrir matière à étude afin de clarifier la situation.

Quoiqu'il en soit ce bout de pâturage montre de manière évidente que là étaient d'anciens champs. La ferme quant à elle a disparu depuis belle lurette, n'offrant même pas des ruines pour que l'on puisse savoir de manière précise où elle se trouvait.



La carte Dufour de 1853 n'offre de pénétrer la zone dont nous traitons que de manière sommaire. Juste découvre-t-on le Pré-Loin, la Janquine – qui deviendra la Gentille – la Grande Echelle et la Vermode. Toutes les autres montagnes sont négligées.



Carte fédérale de 1960, région de la Grand'Combe



On commence notre périple par le Champ Charbonnet, à proximité même du Poteau.



Borne angulaire dans la même zone Champ Charbonnet



Le couvert du Champ Chardonnet. Cherchez les ruines...



La cabane du Poteau qui dut être mise en place lors de la dernière guerre mondiale afin de loger les soldats couvrant la frontière. Elle servit plus tard à héberger des bûcherons bergamasques, dont le beau-père du soussigné !



Pour joindre le Pré Loin, situé à 1239 m d'altitude, du Poteau il faut remonter le chemin partant au nord-ouest. L'alpage fut monté dans les années soixante par le couple Louis (Loudgi) et Adèle Rochat-Ré des Charbonnières.



Jolie portes voûtées de la façade du levant.



On est redescendu au niveau du Poteau, et, pénétrant dans la forêt dite Grande Combe sur la carte fédérale, on tenta de retrouver l'ancien chalet de l'alpage dit précisément de la Grande Combe, possédé au XVIII^e siècle par le lieutenant colonel Thomasset d'Orbe. L'Etat de Vaud racheta cette propriété pour la mettre en forêt en 1839. Son propriétaire était alors George de Martines.



De la frontière on remonte contre le nord-ouest pour découvrir la Grange Royet. Son nom exprime son ancien état, soit celui de ferme habitée à l'année, avec les champs de proximité et à l'arrière du bâtiment le pont de grange dit sauf erreur à l'allemande. La bâtisse est quelque peu délaissée, il y a néanmoins dans son environnement une certaine poésie qui vous invite à deviner quelle pouvait être la vie de ces familles situées à des distances considérables de tout lieu habité. En fait nous sommes bien plus loin ici de Mouthe, des Villedieu ou encore de Rochejean, dont les habitants devaient être natifs, que de la Suisse voisine.





Derrière les Crêts se trouve à 1240 mètres. Il ne s'agit ici que d'un simple et modeste chalet d'alpage. Il fut longtemps monté autrefois par la famille Golay des Charbonnières (Tsalottet). Il ne fait aucun doute que là furent fabriqués, outre le traditionnel gruyère, des tommes et des vacherins.





Derrière les Crêts toujours et quelques arbres poussant au bord d'un chemin de proximité. Au loin se découvre le Mont-Tendre





Empruntant un modeste chemin se dirigeant vers le nord-est, nous tombons tout à coup sur la Grange Nourrie, très belle bâtisse dont le toit, à la mode des vieux chalets d'alpage, est à quatre pans. Alors grange ou simple chalet d'alpage ? Admettons un habitat permanent pour autrefois. Au loin la Dent de Vaulion. Nous ne sommes donc pas si loin de la Suisse. La zone est magnifique, pleine d'une douce nostalgie qui nous permet de nous poser les mêmes questions sur les possibilités de vie en un état permanent dans cette zone. De vastes espaces sont constitués de très beaux champs. La terre est riche. Il ne fait aucun doute qu'un micro-climat favorable ait pu décider des habitants de Rochejean à habiter ici à l'année.



La Grange Nourrie, bâtisse qui ne paie pas trop de mine certes, mais pourtant magnifique dans ses formes anciennes caractérisées surtout par son grand toit. Le fait qu'il soit entièrement rouillé ne gêne nullement le coup d'œil.



On se tourne encore une fois pour jeter un dernier regard sur ce bâtiment dont les formes, vraiment, sont en accord avec ce que nous recherchons parmi tous ces alpages. Et c'est non sans une pointe de nostalgie que nous quittons les lieux, vers 2000, alors même que nous n'y sommes pas encore retourné depuis !



On avait tout de même auparavant jeté un petit coup d'œil sur l'intérieur, la porte de la grange restée grande ouverte. Bon sang, quelle charpente !



La Gentille vieille quant à elle reste le traditionnel petit chalet d'alpage. On la voit ci-dessus vers 2000, et ci-dessous telle qu'elle se présentait au milieu des années soixante.





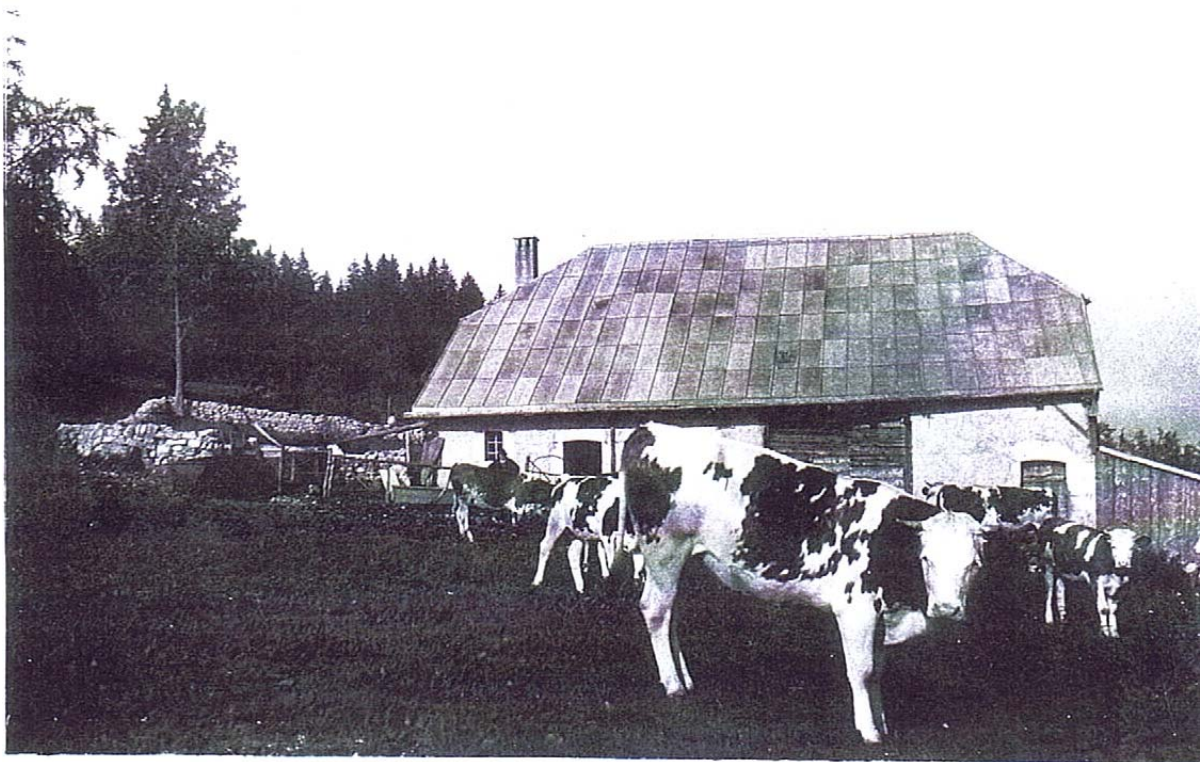
Gentile Neuve, alpage traditionnel avec toit à 4 pans irréguliers





Grange Dernier Grobet, que l'on retrouvera à la page suivante en des temps plus animés





Grange Dernier Grobet vers le milieu du XXe siècle probablement. Nous pouvons alors avoir à faire à des vaches, et non pas à des génisses comme probablement aujourd'hui. On remarquera que les murs à l'arrière sont à l'époque en parfait état, tandis que la photo de la page précédente montre déjà leur usure très conséquente.



Grange-Dernier Béquet, quatre pans irréguliers, modification au toit pour placer une chambre au galetas



Grande-Dernier Béquet, façade nord est. Vu les abords du chalet, il ne serait pas impossible que celui-ci n'accueille plus de bétail mais serve uniquement de résidence secondaire.

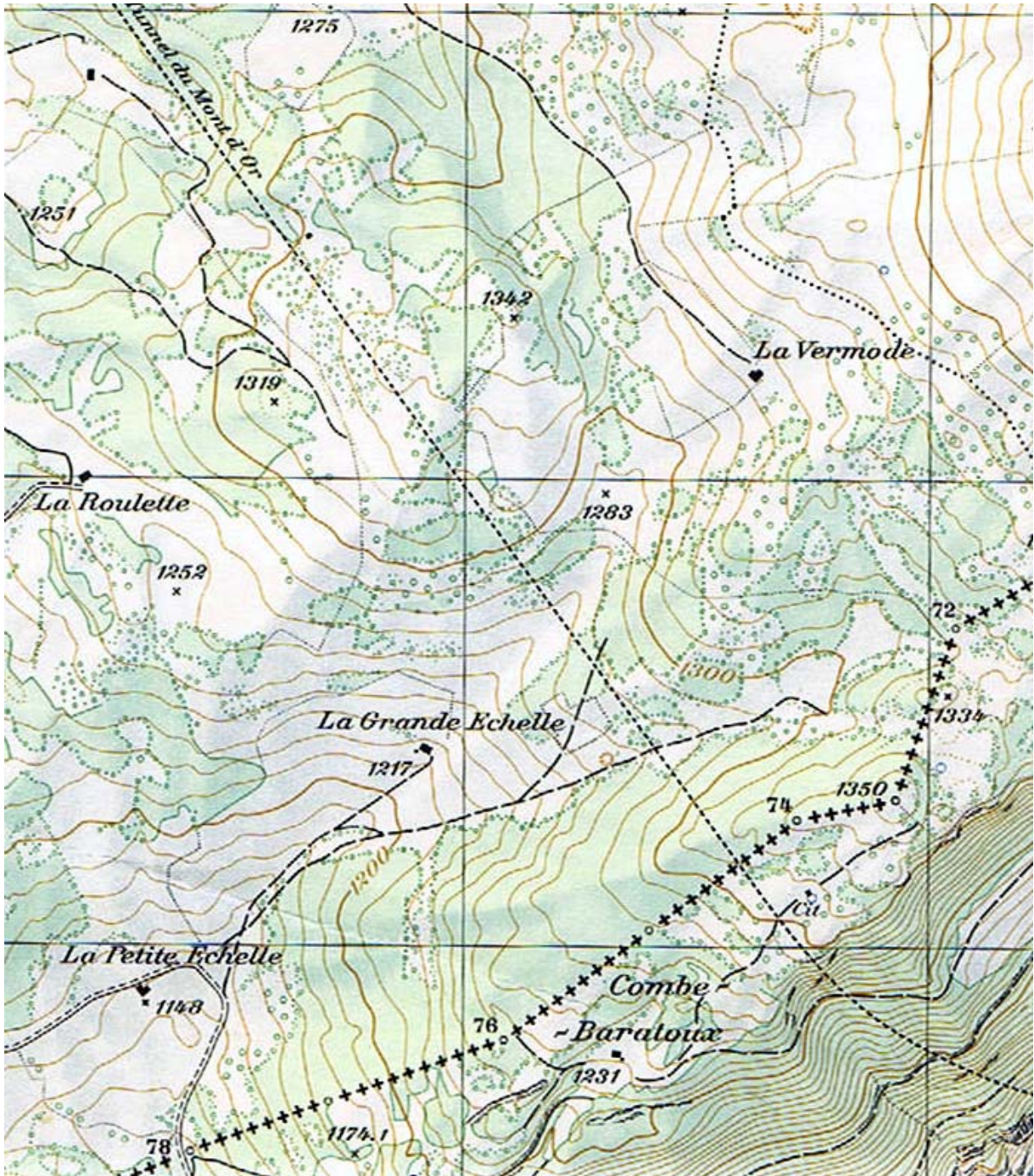


Hélas, plus moyen de se rendre compte de l'aspect de la Grange Authier. Ne restent plus que les mazes de cette bâtisse brûlée on ne sait trop à quelle époque.



Le Chalet Brûlé – les appellations de ce type sont nombreuses dans le Jura – au bord du chemin tirant de la Grange Authier contre Rochejean situé à moins de quatre kilomètres à vol d’oiseau. Il y a en fait plus de distance entre la Grange Royet et le Chalet Brûlé, qu’entre celui-ci et Rochejean.

Région de la Petite-Echelle



Cette région possède une surface considérable d'anciens champs. Nous avons ainsi la preuve que cette zone constituait autrefois un petit hameau où vivaient à l'année de nombreuses personnes. Les traces des anciennes bâtisses sont par ailleurs encore visibles au bord du chemin conduisant à la Petite Echelle. L'état des mesures prouve que la désertification de la région n'est pas d'aujourd'hui, mais date de siècles en arrière.

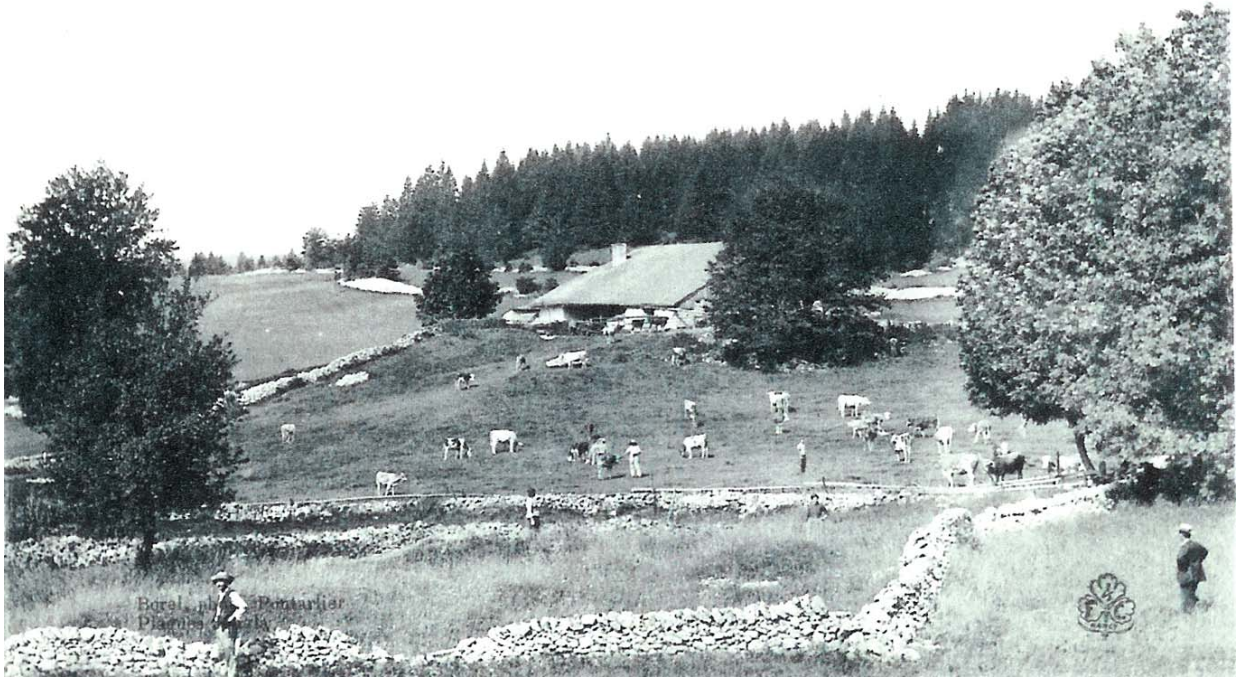


La Petite Echelle, une bâtisse véritablement malmenée pour lui offrir plus de place disponible alors que le chalet devenait buvette d'alpage avant l'heure. Ces rajouts architecturaux se verront mieux sur les cartes postales de l'époque à découvrir plus bas.



Les mesures de la Petite Echelle

Chalet sur le MONT-D'OR



La Petite-Echelle, encore à l'état de chalet et à la belle époque, avec de nombreux touristes de passage. Les anciens champs sont à voir sur le côté gauche de la carte. Leur surface est considérable. Il fut donc des temps où ces lieux étaient infiniment plus habités.





Cette carte des années dix prouve de manière fort évidente que l'adjonction d'un bâtiment habitable au chalet proprement dit ne fut pas une réussite architecturale. Patrons et ouvriers avaient véritablement défiguré cette bâtisse.



La Roulette, à proximité de la Grande Echelle, avec son toit pyramidal à quatre pans. La Vermode, située à proximité possède la même particularité architecturale.

Documents :

Un règlement concernant la garde du bétail montre que les gens du Noirmont étaient rattachés à Rochejean¹ :

1545

6 Mai.- Les Bourgeois de Rochejean font un traité solennel par devant Claude Blondeau, Notaire, en présence Claude Loye de Rochejean, de Claude Charton du Brey, et de Pierre Tréand de Villedieu, par lequel traité non seulement le droit de bouchoyer au Noirmont est reconnu ; mais encore celui de faire paître, indistinctement et partout, le bétail des habitants, après la fête de sainte Magdeleine, c'est-à-dire après le 22 juillet.

1o Tout habitant qui voudra faire charrue de bêtes à cornes, sera obligé de les faire conduire au pâturage par le berger choisi par la communauté et de lui payer le salaire convenu par la dite communauté.

2. Tout tenementier de granges au Noirmont pourra y faire conduire et pâturer son bétail sur ses propres héritages, jusqu'à la fête de sainte Magdeleine, et depuis cette fête sur les prés du Noirmont et tous autres lieux, après les premiers fruits levés ; mais toujours à charge de payer au berger du village la garde du bétail qu'il aurait tenu aux granges. Il ne pourra ramener sur les communaux, les bêtes qu'il avait menées à la grange, à moins, que ce ne soit par nécessité de les conduire abreuver aux fontaines, ou qu'il ne veuille les remettre au troupeau commun. Les bêtes laissées au village seront mises au troupeau commun.

3o Il y aura *fucheau* (troupeau) de bêtes de charrue, *fucheau* des autres bêtes à corne, *fucheau* des chevaux ; et auront attention de ne pas se *grever* les uns aux autres.

4o On gardera les pasquiers banaux, sous peine d'amende contre ceux qui y conduiront du bétail avant l'ouverture des dits pasquiers.

5o Les prud'hommes ne délivreront le troupeau à garder qu'à des personnes suffisantes, et ayant caution.

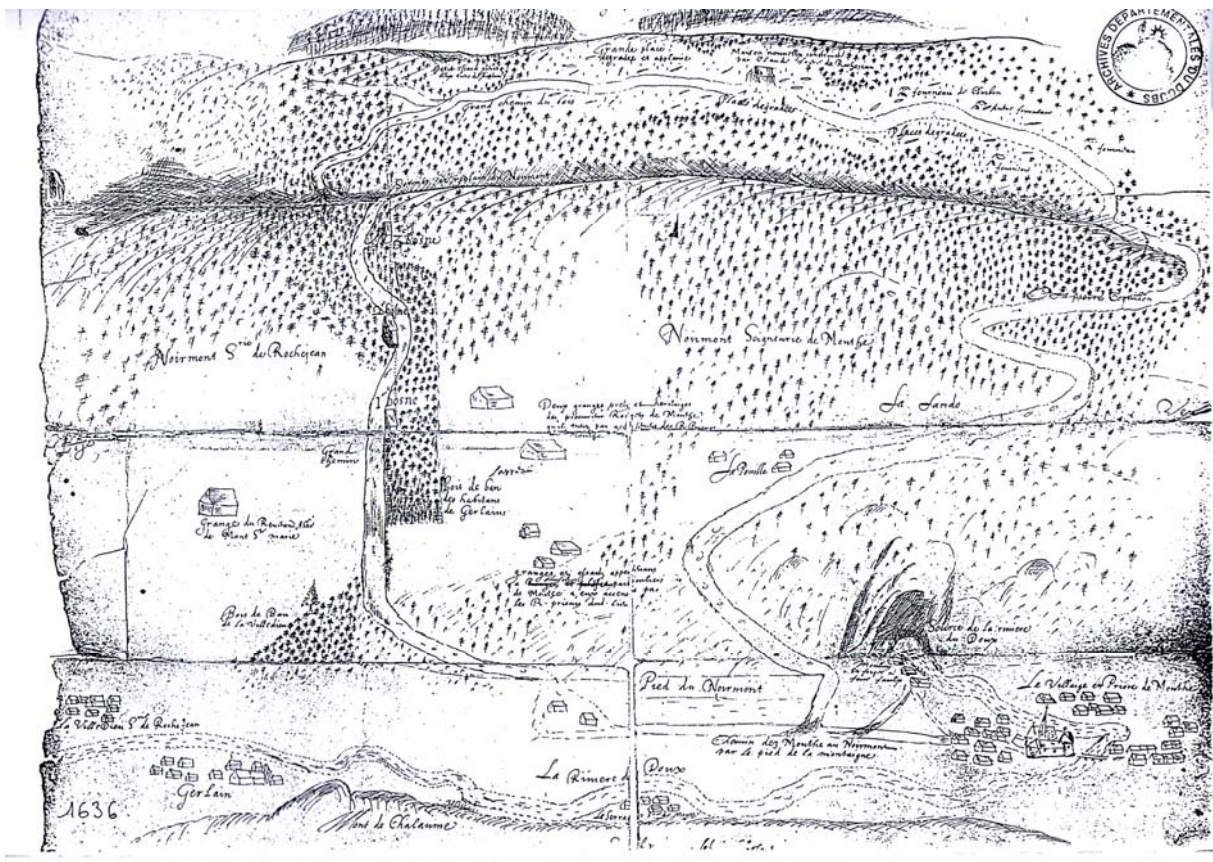
6o En amodiant les prés de la ville, on ne réservera de vin au-delà d'un sol par livre.

¹ Règlement tiré de : Souvenirs historiques suivis d'annales sur le village et la Seigneurie de Rochejean, par C.P.A. Loye de Rochejean, instituteur primaire et secrétaire de la mairie au dit lieu, Pontarlier, 1835.

7o Ceux qui auront ou qui feront, par la suite, des granges au Noirmont, ne pourront y mettre aucunes bêtes qui ne leur appartiennent.

8o Les échevins feront, chaque année, un état des bêtes mises aux pasquiers banaux.

9o Ceux qui, par la suite, auront ou feront des granges au Noirmont, ne seront point tenus de payer aux bergers du village la garde des bêtes qu'ils achèteront pour tenir aux dites granges.



Carte française du début du XVIIe siècle montrant l'état du Noirmont entre la frontière et les bourgs de Rochejean et de Mouthe. Les déprédations sont nombreuses.